



## « Le massif landais est un nid à incendies »

Entretien avec **Jacques Pons**, Propos recueillis par **Alphée Roche-Noël**

DANS **APRÈS-DEMAIN** 2023/4 (N° 68), PAGES 39 À 41

ÉDITIONS **FONDATION SELIGMANN**

ISSN 0003-7176

DOI 10.3917/apdem.068.0039

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2023-4-page-39.htm>



**CAIRN.INFO**  
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Fondation Seligmann.**

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

# Entretien avec Jacques Pons représentant du collectif Forêt Vivante-Sud Gironde

## « Le massif landais est un nid à incendies »

Au mois d'août 2022, les incendies font rage dans la forêt des Landes, caractérisée par la monoculture du pin maritime. En conclusion d'un débat tenu au 45<sup>e</sup> Hestejada d'Uzeste Musical (33), des citoyennes et citoyens décident de se regrouper dans l'objectif d'orienter et de changer des politiques forestières dans la région, dans le contexte du réchauffement climatique. Par la voix de Jacques Pons, ancien archéologue, les membres du collectif Forêt Vivante-Sud Gironde ont accepté de livrer à *Après-demain* leur analyse et point de vue sur la situation.

### **Après-demain : Pourriez-vous décrire la forêt landaise ? Revenir sur son histoire, sur ses spécificités ?**

Jacques Pons : La forêt landaise est un vaste territoire de plus d'un million d'ha, dans le « triangle » Bayonne-Nérac-Soulac. C'est une forêt construite, anthropisée, relativement récente, qui a été plantée sur la base d'un seul arbre, le pin maritime, et qui est possédée à 90 % par des groupements forestiers qui ne sont pas des sylviculteurs, mais des investisseurs.

### **« À partir de Napoléon III, la culture du pin maritime a été intensifiée dans ce territoire des Landes de Gascogne, qui était auparavant constitué de no man's land ouverts aux populations [...] »**

Le pin maritime est présent depuis longtemps en Gascogne, mais à côté d'autres essences, de chênes liège et de chênes pédonculés et tauzins notamment. Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ce pin était essentiellement limité au littoral. On en trouvait également dans les forêts seigneuriales d'Ancien Régime, parmi d'autres arbres. C'était déjà une ressource économique importante, pour le bois d'œuvre, de chauffage, et surtout pour la résine, qui permet de fabriquer du goudron, très utile du fait de l'activité de marine marchande dans le bassin d'Arcachon, puisque l'on se servait du goudron pour calfater les navires. Il ne faut pas oublier qu'en vieux gascon, « arcason » signifie goudron !

À partir de Napoléon III, la culture du pin maritime a été intensifiée dans ce territoire des Landes de Gascogne, qui était auparavant constitué de no man's land ouverts aux populations qu'on ap-

pelait alors des communaux. Le but premier n'est pas de faire pousser du pin, mais de drainer les sols pour y planter des cultures. Ce dessein politique d'appropriation et de développement économique du territoire est ancien : rappelons qu'Henri IV en son temps avait eu le projet d'accueillir dans les Landes de Gascogne les Maures expulsés d'Espagne par Philippe III, afin qu'ils y mette en œuvre leurs connaissances dans la gestion de l'eau...

### **A.D. : C'est donc au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle que la forêt actuelle fut - je reprends votre terme - « construite »...**

J.P. : Oui. À partir de ce moment, ç'a été la course à l'implantation du pin... parce qu'il y avait de plus en plus de demande. En France, on était alors au début de la Révolution industrielle. Les besoins en énergie de l'industrie, notamment de l'industrie métallurgique, étaient énormes, et le pin maritime était capable de répondre à cette demande croissante de bois.

Dès cette époque, toutefois, les ingénieurs forestiers ont mis en garde sur le développement à outrance de la culture du pin, considérant qu'il fallait l'associer à des feuillus. Certains d'entre eux estimaient que l'implantation du pin ne pouvait être qu'une étape vers l'implantation du chêne, pour développer des forêts de haute futaie.

### **A.D. : Vous dites que les forestiers mettaient en garde contre la monoculture du pin... Est-ce parce que le risque d'incendie était déjà pris en compte ?**

J.P. : Le massif landais est un nid à incendies. La conscience du feu existe dans les Landes de Gascogne depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Au XIX<sup>e</sup>, avec le développement du pin, des ingénieurs forestiers ont

jugé qu'il fallait faire attention, prendre en compte ce risque d'incendie notamment avec la création de zones où le pin ne serait pas présent : couloirs peuplés de feuillus, cultures et pâturages... Au moment où les ingénieurs forestiers alertaient sur ce risque, on comptait environ 300 à 500 tiges à l'hectare, contre 2000 aujourd'hui...

Il est intéressant de relever que pour prévenir les dommages des incendies on parlait alors de créer des « garde-feux ». Un garde-feu, à l'origine, c'est une grille qu'on place devant l'âtre de cheminée. Cela suppose que le feu est là, qu'on sait qu'il faut vivre avec, mais qu'on le garde... Cette expression est documentée jusqu'aux années 1930-40. De nos jours, on parle de *pare-feu*. Cela montre une modification dans les conceptions.

#### **A.D. : Établissez-vous un lien entre la vigueur des incendies dramatiques de l'été 2022 et la monoculture du pin maritime ?**

J.P. : Le pin maritime est un résineux, c'est un combustible, il est donc inflammable. Aussitôt que la température dépasse les 30°, l'arbre, les pignes, le pollen exhalent des vapeurs de térébenthine. Lorsque le feu se propage, la résine s'évapore et s'embrase, les flammes peuvent s'élever jusqu'à 100 mètres au-dessus du houppier. Il faut souligner ce fait qu'après les incendies de 2022, lorsque le pin a été récolté, sur 90 % des fûts, l'écorce, l'aubier étaient brûlés, mais le bois a pu être valorisé. Sur certaines photographies du grand incendie de 1949, on voit des flammèches courir tout le long des troncs de pin. Ce qui brûle, c'est ce qui s'est évaporé de la matière biologique de l'arbre. Ce phénomène ne peut pas se produire sur un tronc de feuillu.

#### **« Le pin maritime est un résineux, c'est un combustible, il est donc inflammable. »**

S'agissant des incendies de 2022, je ne parlerai pas de La Teste, qui est une zone particulière, dunaire, avec ses spécificités, mais plutôt de ce que je connais le mieux : Landiras.

À Landiras, la forêt est constituée de pins du même âge, de quinze, vingt ou vingt-cinq ans. Les peuplements sont denses et les éclaircissements n'ont pas encore été réalisés. En dehors des pistes DFCI<sup>1</sup> et des chemins ruraux, les parcelles sont très vastes, on ne peut pas y pénétrer. La filière bois fait valoir que pour prévenir les incendies, il faut débroussailler. Mais la broussaille n'est pas

forcément un problème en soi, la végétation herbacée et arbustive pouvant aussi contribuer à maintenir l'humidité. Le fait est que dans les forêts mixtes - Rambouillet, Chambord, Fontainebleau... -, il se produit des feux, mais ces feux sont circonscrits, ils ne recommencent pas sans arrêt. Du point de vue des incendies, la forêt des Landes présente un caractère spécifique à cause de la monoculture du pin.

#### **A.D. : Pouvez-vous revenir sur les étapes de cette monoculture ? Vous avez parlé de la construction de la forêt au XIX<sup>e</sup> siècle... Il semble que la densité se soit considérablement accrue depuis lors.**

J.P. : À partir des années 1970, le gemmage<sup>2</sup> a été complètement éradiqué. Les industriels ont considéré qu'il n'était plus intéressant d'acheter les produits du pin en France, qu'il valait mieux importer. Les prix se sont effondrés. En outre, la demande croissante en papier, en carton d'emballage a conduit à ne plus produire de bois d'œuvre, celui-ci perdant par ailleurs du terrain face au béton. Ainsi l'on est passé de l'économie de la gemme à l'économie du bois. Or, le gemmage permettait de maintenir une forêt diversifiée, avec des arbres qui vivaient jusqu'à 80 ou 100 ans. Enfin, suite aux tempêtes de 1999 et 2009, l'Inrae a créé des essences hybrides qui n'ont plus grand-chose à voir avec le pin maritime classique, dans l'objectif d'obtenir une meilleure croissance par développement plus rapide du système racinaire. Le résultat de ces évolutions est qu'il n'est plus rentable de faire du bois sur 80 ans : on vise une récolte au bout de 25 ans.

#### **A.D. : Le modèle que vous décrivez semble fort éloigné de la sylviculture mélangée à couvert continu dont il est question par ailleurs dans ce dossier d'Après-demain et que vous promouvez à travers votre collectif. Mais comment envisager ce type de sylviculture dans une forêt dédiée dès l'origine à la monoculture ?**

J.P. : Dans un premier temps, il conviendrait de protéger les zones de feuillus existantes. Ce sont en général de petites surfaces, d'un ou deux hectares, des îlots de 2,3 % de chênes dans les pignadas. Ces îlots sont mis à mal, car lors de la récolte du pin, les feuillus sont coupés. Certains forestiers en préservent, mais les coupes provoquent une destruction de la biodiversité au sol qui est terrible.

1. Pour « Défense de la forêt contre les incendies », dispositif national de lutte contre les feux de forêt.

2. Récolte de la résine pour en faire de la térébenthine.

**« Il n'est pas question d'éliminer [le pin maritime], mais de tendre - je dis bien de tendre - vers la sylviculture mélangée à couvert continu. »**

Dans un second temps, il s'agirait de cloisonner les espaces de monoculture. Je l'ai dit : le pin maritime est une torche. Il faut donc arrêter de faire des plantations de cent hectares. Il n'est pas question d'éliminer ce pin, mais de tendre - je dis bien de tendre - vers la sylviculture mélangée à couvert continu.

Ce qu'il faudrait, ce sont des règles qui réduiraient les espaces dédiés à la monoculture pour les entourer d'espaces soit de feuillus, soit de cultures, afin d'initier une forêt mélangée à couvert continu.

Toujours dans le même objectif, il faudrait également éloigner le pin maritime du réseau hydrographique, parce qu'il pompe énormément d'eau, empêchant du même coup le développement des chênes, charmes et bouleaux dans ces zones. Il y a très peu d'études contemporaines sur le point de savoir combien de litres d'eau pompe un pin maritime. Pour le savoir, on doit se reporter à des études du XIX<sup>e</sup> ou du début du XX<sup>e</sup> siècle, qui montrent qu'un pin a besoin de 200 litres d'eau par jour, contre 80 pour un chêne. Il se sert de toute cette eau pour fabriquer ses produits résineux.

**A.D. : Que proposez-vous pour faire évoluer cet état des choses ?**

J.P. : Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les propriétaires du massif landais, comme des autres forêts de France, bénéficient d'aides de l'État. Or, les contreparties à ces aides sont faibles. Il y a certes celle qui consiste à laisser les espaces boisés ouverts... C'est très bien - encore qu'il ne soit pas très intéressant de déambuler dans un champ de pins -, mais ce n'est pas encore assez. La contrepartie devrait être d'initier une forêt mélangée à couvert continu.

Pour y parvenir, il faut agir au niveau des struc-

tures. En l'état, le pouvoir de décision est concentré dans les mains des propriétaires privés à travers le Centre national de la propriété forestière (CNPFF Nouvelle-Aquitaine), établissement public dédié à la gestion de la forêt privée et géré à 100 % par des propriétaires privés. Nous ne voulons pas retirer le pouvoir à ces propriétaires, mais faire en sorte que les plans de gestion soient plus concertés, en introduisant au CNPFF Nouvelle-Aquitaine des membres de droit, à commencer par des élus locaux, des responsables des services départementaux de lutte contre les incendies, des scientifiques, etc. De plus en plus, il y a une prise de conscience de la nécessité de modifier la manière dont la gestion des forêts est élaborée.

**A.D. : Forêt vivante-Sud Gironde est - il est important d'y insister -, non pas un groupe de professionnels, mais un collectif de citoyennes et de citoyens. L'avenir de la forêt française, inextricablement liée à l'avenir de l'humain sur ces territoires, est-elle une cause dont les citoyens s'emparent ?**

J.P. : Tout le monde aime planter un arbre, se promener dans un petit bout de forêt... C'est viscéral. Avec le réchauffement climatique, il est naturel que les citoyens soient de plus en plus impliqués...

En Aquitaine, en dehors de la forêt des Landes, il y a des mobilisations au Pays Basque, ou encore en Dordogne, où SOS Forêt Dordogne lutte contre l'enrésinement. Au-delà des frontières de cette région, il y a bien sûr des associations qui agissent sur tout le territoire, comme Canopée, qui poursuit des objectifs législatifs et réglementaires et Réseau alternatives forestières. Par ailleurs, dans le collectif, nous sommes plusieurs à être petits propriétaires forestiers, dont certains sont affiliés à Pro Silva. Nous avons des liens avec plusieurs associations aux niveaux local comme national. •

Propos recueillis par Alphée Roche-Noël